

PRÉFET DE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
des Pays de la Loire

Nantes, le 10 décembre 2018

Service intermodalité, aménagement et logement
Division politiques techniques de l'aménagement

Comité régional des professionnels du bâtiment du 9 novembre 2018

Diffusion :	Membres invités ou participants + Direction, publication sur le site internet de la DREAL
Document :	A18CL083
Rédacteurs :	Céline Lemasson

Compte rendu

Ordre du jour :

- 1) actualités et actions liées à l'éco-construction en Pays de la Loire ;
- 2) référentiel "sobriété technique, architecturale et économique" pour construire, rénover et entretenir les lycées ;
- 3) transition numérique dans le bâtiment – retour d'expérience régional ;
- 4) Qualibat - point sur les qualifications délivrées en Région ;
- 5) premiers enseignements de l'expérimentation E+C-.

1/ Actualités et actions liées à l'éco-construction en Pays de la Loire - Céline LEMASSON (DREAL Pays de la Loire)

(cf diaporama 1)

Présentation de quatre démarches territoriales visant à valoriser les ressources et savoir-faire locaux au profit d'une construction plus durable.

1-1) L'agence d'attractivité et de développement de l'agglomération redonnaise pilote un groupement de partenaires lauréat de l'AMI régional breton "montée en compétence des professionnels de l'écoconstruction". Le Pays de Redon a pour ambition une montée en

compétence de l'ensemble des acteurs de la filière, des entreprises aux maîtres d'ouvrages, sans oublier les usagers.

Dans ce cadre, un partenariat est engagé avec la CAPEB Bretagne pour concevoir des outils destinés à inciter puis aider les élus à intégrer les éco-matériaux dans leurs projets de construction.

1-2) La communauté de communes Estuaire et Sillon souhaite accompagner l'implantation sur son territoire d'une structure industrielle de défibrage de rouche pour produire des fibres longues destinées à l'élaboration d'éco-matériaux composites pour la construction. Cette plante, poussant dans des lieux humides et marécageux, prolifère dans les marais estuariens du territoire. 4 candidats ont répondu à l'appel à projet lancé par la collectivité. Le candidat retenu sera connu d'ici fin novembre. Il devra être en capacité de financer 1 million d'euros pour la 1ère ligne de production et entre 3 et 5 millions d'euros pour les 5 premières années d'activité. Ce projet vise à valoriser l'entretien déjà réalisé par les agriculteurs du foncier des marais. Cette valorisation doit être réalisée dans le respect de l'usage pré-existant de la ressource (alimentaire, fourrage...).

1-3) Suite à la création de la ZAC, l'équipe conduite par Obras a été choisie pour mettre en œuvre l'aménagement de Pirmil-les-Isles. Nantes Métropole Aménagement et l'architecte et urbaniste Frédéric Bonnet rencontrent actuellement les acteurs des filières vertes pour participer à la construction d'un quartier qui doit réduire son impact sur l'environnement. Lauréat d'un appel à projet de l'ADEME, le projet porte sur l'économie circulaire et notamment l'usage des matériaux géosourcés avec le ré-emploi de la terre excavée. Le projet propose en outre l'apport des biosourcés à l'échelle du bâti mais également de l'aménagement extérieur.

E. Torlasco (UNICEM) précise qu'il est important d'associer aux biosourcés, les matériaux géosourcés et leur lien privilégié avec le territoire.

P.Y. Legrand (Novabuild) indique que l'aménagement de Pirmil-les-Isles est source d'innovation dans le processus de concertation envisagé. L'objectif est d'informer toute la chaîne de fabrication du quartier le plus en amont possible pour les préparer à cet exercice.

1-4) Laurence Parc, directrice du développement économique et de l'emploi à la communauté de communes d'Erdre et Gesvres présente en quelques mots l'action. Ce projet de structuration d'une filière d'éco-construction est à la croisée de plusieurs démarches engagées au niveau de la communauté de communes : la stratégie économique, la gestion territoriale prévisionnelle des emplois et des compétences et la stratégie de développement durable. La structuration de filières sur un territoire contribue à la pérennité des entreprises et permet de créer des emplois locaux non délocalisables. Un groupe prospectif, regroupant une diversité d'acteurs a mené une réflexion sur le territoire de 2030 afin de répondre à la question « quelles compétences et attractivité pour vivre et entreprendre sur le territoire en 2030 ? ». Le scénario retenu porte sur quatre filières : l'éco-construction, l'agriculture, l'industrie et le service à la personne.

L'objectif est de mettre en mouvement sur le territoire une filière d'éco-construction en lien avec la stratégie agricole.

2/ Référentiel "sobriété technique, architecturale et économique" pour construire, rénover et entretenir les lycées - Jean Williamson (Région Pays de la Loire)

(cf diaporama n°2)

Le référentiel adopté par la Région pour la construction, la rénovation et l'entretien de ses lycées découle de la stratégie d'Investissement dans les lycées (SIL). Cette stratégie adoptée fin 2017 a pour objectif de favoriser la qualité des bâtiments et des lieux de vie, pour optimiser les conditions d'accueil de tous les parcours de formation et sur l'ensemble du territoire.

Le référentiel repose sur quatre exigences qui ont guidé son élaboration :

- sérieux dans la méthode de travail ;
- pragmatisme et sobriété dans les réponses apportées ;
- exemplarité en matière de transition énergétique et écologique ;
- responsabilité dans la trajectoire financière réelle de la collectivité.

Le retour d'expériences, après la mise en œuvre de constructions neuves récentes, a montré que des marges d'efficacité (programmation, techniques et architecturales) peuvent être envisagées. Parfois les démarches HQE ou d'autres certifications pouvaient être synonymes de luxe et de « course aux points ». Sans renoncer à la certification HQE, le référentiel vise à plus de pragmatisme qui passe par une recherche systématique de solutions plus simples et plus économiques...

Le référentiel, dans son élaboration, a bénéficié d'une large démarche de concertation pour comprendre tous les usages. Il a nécessité, en interne à la Région, la construction de culture commune, d'une vision bien expliquée (partagée) de la sobriété.

Quelques obstacles ont pu être rencontrés :

- l'exercice est délicat : exprimer, écouter, synthétiser, arbitrer ;
- la recherche d'une perfection technique souvent détachée de la réalité des moyens humains et financiers disponibles pour faire vivre nos bâtiments ;
- les habitudes et modes ont la vie dure ;
- les réticences de certains maîtres d'oeuvre (responsabilités) ;
- la pression voire le lobbying de certains utilisateurs ;
- le risque d'aller trop loin, de se tromper.

V. Arnou (UNTEC) demande s'il y a un lien avec la carte d'identité du bâtiment. M. Henry (Région Pays de la Loire) répond que les données relatives aux bâtiments sont très nombreuses, un carnet numérique existe et est en lien avec le référentiel, sur un ensemble plus restreint de données.

Les exigences en matières d'énergie, d'environnement et d'écologie sont :

- une démarche HQE pour tous les projets, neufs et réhabilitations, modulée en fonction du contexte et de la nature des opérations et des potentialités de chaque site et en veillant à ce que l'équilibre entre surinvestissement et économie de fonctionnement soit recherché et objectivé ;
- une priorité à la performance de l'enveloppe thermique du bâti ;
- le recours à l'éclairage naturel, avec des niveaux d'éclairage artificiels maîtrisés ;
- le choix des manœuvres par l'utilisateur (bâtiment éducatif) ;
- le recours aux matériaux biosourcés (sous réserve de cohérence avec l'existant) ;
- le réemploi de matériaux ou d'équipements existants performants.

N. Visier (Atlanbois) et P.Y. Legrand (Novabuild) font remarquer que cette démarche low-cost qui remet l'utilisateur au centre des actions sur le bâtiment relève d'une nouvelle modernité.

3/ Transition Numérique dans le Bâtiment – retour d'expérience régional - Pierre-Yves Legrand (Novabuild)

(cf diaporama n°3)

Pour accompagner le BTP, qui est engagé dans une mutation sans précédent, Novabuild a mis en place un ensemble d'outils pour :

- informer et sensibiliser - mise en place d'outils de veille : @BtoBim et Scoopit (+ de 4000 abonnés pour @BtoBIM, 3-5 messages par jour) ;
- apprendre ensemble - création d'un rendez-vous mensuel : les JedisBIM (le 1er jeudi de chaque mois depuis janvier 2016) ;
- susciter la mise en réseau - création de BtoBIM, événement annuel « Numérique et BTP » ;
- accompagner l'innovation – In'nova (Appel à l'innovation dans le BTP) ;
- expérimenter - WIKI-HABITAT, expérimentation du carnet de suivi numérique du bâtiment.

Dans la suite des travaux initiés autour du WikiHabitat, Novabuild et les 11 lauréats de l'appel à projets national proposent à l'État un échange pour définir conjointement le contenu du futur carnet, désormais officiellement créé par la loi Elan.

4/ Point sur les qualifications délivrées en Région - Thomas Galopin (Qualibat)

(cf diaporama n°4)

Thomas Galopin commence sa présentation par deux points d'actualité :

- sur la révision de la nomenclature QUALIBAT 2019 qui rassemble les qualifications et certifications disponibles dans le secteur du bâtiment. Cette nouvelle nomenclature se veut plus claire, plus lisible, plus pratique à utiliser, notamment par les professionnels amenés à prescrire la qualification. Une présentation de cette nomenclature sera publiée dans le Moniteur ;

- sur une fiche pratique qui a pour objet de présenter aux acheteurs soumis à l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et à son décret d'application du 25 mars 2016, leurs obligations de contrôle des garanties professionnelles, techniques et financières des candidats aux appels d'offres.

Il présente ensuite les éléments clés du rapport d'activités de Qualibat pour l'année 2017, avec un focus spécifique pour la région Pays de la Loire.

Au 8 novembre 2018, il y a 4840 qualifications RGE en Pays de la Loire.

5/ Premiers enseignements de l'expérimentation E+C- Benoît Rocher (DREAL)

(cf diaporama n°5)

Depuis 2 ans, les professionnels de la construction testent sur le terrain une nouvelle méthode d'évaluation des performances énergétiques et environnementales des constructions neuves.

À l'heure actuelle, 372 bâtiments sont enregistrés sur l'observatoire national de l'expérimentation E+C-, principalement des maisons individuelles et des logements collectifs. Les Pays de la Loire sont d'ailleurs une région dynamique puisque 10 % des opérations sont ligériennes. Ces retours d'expériences serviront à faire évoluer la méthode et les niveaux.

L'accompagnement régional passe par 20 études sur des projets livrés et l'accompagnement de 10 projets en conception réalisés par Tribu Énergie et le Cerema. Les résultats seront présentés à un prochain CRPB.

Un autre axe d'accompagnement des maîtres d'ouvrage spécifique à la région Pays de la Loire : la production du guide de conduite d'une opération à faible empreinte carbone élaboré par le bureau d'études Tribu Énergie et le Cerema. Ce guide vise à accompagner le conducteur d'opération en lui indiquant les différents jalons et leviers permettant de suivre et anticiper les performances du projet au regard de l'analyse en cycle de vie. Le guide encore en projet est sur le site de la DREAL, bientôt disponible dans une v2.

Ce guide est accompagné de quelques visuels synthétiques plébiscités par les maîtres d'ouvrages lors de la concertation sur le guide.

Isabelle Morel (FFB) demande des précisions sur le critère carbone demandé dans les DCE. B. ROCHER précise qu'il est possible d'exiger un produit spécifique ou son équivalent en termes de caractéristiques techniques et environnementales. Cela suppose que l'entreprise qui répond au marché soit au fait des données environnementales des produits et équipements.

V. Arnou (UNTEC) précise que la note argumentée ne suffit pas pour déterminer l'intention bas carbone des candidats et choisir le projet. Le visuel a été modifié en ce sens pour indiquer que le maître d'ouvrage et le jury doivent aussi s'appuyer sur des éléments factuels comme les plans.

Aucune question diverse n'étant soulevée, la séance se termine à 12h30.